

Lyon, 18 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le 183^e site de compostage partagé de la Métropole de Lyon
inauguré à Caluire.**

La Métropole de Lyon accompagne la pratique du compostage sur son territoire depuis 2005. Entre 2005 et 2010, la collectivité a accompagné le développement du compostage individuel en fournissant 4 500 composteurs. Depuis 2010, la Métropole a orienté ses soutiens vers le compostage collectif afin de toucher les habitants en habitat collectif qui représente environ 80% des logements de la Métropole. Le site de Bissardon est le premier site de compostage de quartier sur le territoire de la commune de Caluire-et-Cuire qui compte aussi 14 sites de compostage partagé en pied d'immeuble, essentiellement dans des co-propriétés.

Le site de Bissardon, installé sur un terrain communal, peut recevoir les biodéchets d'environ 60 foyers. Le matériel de compostage est mis à disposition de l'association de défense du quartier Bissardon qui porte ce projet. L'inauguration du site de compostage de Bissardon a enclenché une dynamique puisqu'un autre site verra le jour en fin d'année sur le quai Aristide Briand et un autre est en projet dans le quartier Saint-Clair.

La mise en place de solutions de compostage permet de détourner les flux de la collecte des ordures ménagères et donc de l'incinération. Parallèlement, un dispositif de compostage collectif permet de donner un rôle aux citoyens dans la gestion des déchets. Toutes les études montrent qu'il existe une corrélation entre l'installation d'un site de compostage et l'amélioration du geste de tri dans les copropriétés. Par ailleurs, la valorisation des biodéchets là où ils sont produits - sans avoir à les déplacer - permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés au transport des déchets et à leur traitement.

La Métropole de Lyon a voté en décembre dernier son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme met l'accent sur le compostage et affiche un objectif d'installer 110 sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou dans les quartiers et 12 sites en établissement scolaire par an. Cet objectif ambitieux permettra un déploiement 5 fois supérieur à la période 2010-2019. La création de ces sites s'ajoutant aux 183 existants permettrait, à terme, de détourner près de 3 500 tonnes de biodéchets par an soit 10% du gisement total estimé. La Ville de Caluire et Cuire accompagne la démarche de la Métropole de Lyon et offre des bio-seaux aux utilisateurs de composteurs collectifs. Elle fournit également gratuitement des couples de poules composteuses pour les personnes qui habitent en maison et disposent d'un jardin. Une poule peut ingérer 150 kg de déchets par an.